Mairie de VERCHAIX
Chef Lieu
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°2017-06
Conseil Municipal du 31 août 2017 à 20h

L'an **deux mil dix-sept**, le **31** du mois d'**août**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 25 août 2017
Nombre de Conseillers en exercice: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, MISSILLIER Valérie, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal.

Absents excusés: PERREARD Hélène (pouvoir à VAUDEY Joël), COLLINET Maëlle (pouvoir à RIONDEL Sabine), NASSIVERA Nadia.

Absents: RUM Pascal.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance: Madame Valérie MISSILLIER

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:

- décision n°2017-07 du 26 juin 2017: signature d'un bail de pêche avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Faucigny donnant un droit de pêche à ses adhérents sur les cours de la commune pour une durée de 3 ans

Ordre du Jour :

1. Répartition "dérogatoire libre" du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2017
2. Accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle de Verchaix: convention d'utilisation des locaux à intervenir avec la CC des Montagnes du Giffre
3. Demandes de dérogation scolaire
4. Maison de Services Publics: prise en charge par la Maison de l'Emploi de 50 % du montant des honoraires du Maître d'Œuvre
5. Dénomination des rues, voies et places de la commune: liste complémentaire pour la partie "montagne"
6. Proposition de désaffectation et d'aliénation d'une partie du chemin rural des Rottes après enquête publique et création d'un nouveau tracé
7. Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural dit du Chêne au lieu-dit "les Devants" après enquête publique et création d'un nouveau tracé: présentation de documents complémentaires et décision sur la suite donnée au dossier
8. Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural de desserte du hameau du Sincerneret: cession de la totalité des terrains à M. et Mme Blanc
9. Questions diverses

1) **Répartition "dérogatoire libre" du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2017**

délibération n°D2017_0601

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 12 juillet 2017, le Conseil Communautaire de la CCMG a opté pour une répartition dérogatoire libre du FPIC avec prise à sa charge de 50 % de la contribution de l'ensemble intercommunal. Les montants par commune sont les suivants:

	2017	Pour mémoire 2016
Châtillon-sur-Cluses	20 273 €	17 290 €
Mieussy	37 853 €	32 283 €
Morillon	37 532 €	32 009 €
La Rivière Enverse	7 898 €	6 735 €
Samoëns	120 953 €	103 154 €
Sixt-Fer-à-Cheval	22 448 €	19 144 €
Taninges	84 536 €	72 096 €
Verchaix	16 834 €	14 356 €
Total Communes	348 327 €	297 067 €
Communauté de Communes	348 328 €	297 068 €
TOTAL	696 655 €	594 135 €

Accord à l'unanimité

2) **Accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle de Verchaix: convention d'utilisation des locaux à intervenir avec la CC des Montagnes du Giffre**

délibération n°D2017_0602

Afin de pallier l'absence d'accueil pour les 3-6 ans, il est proposé la mise en place d'un accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle de Verchaix:
- les mercredis de 12h15 à 19h30 pour les 3-13 ans
- pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h30 pour les 3-6 ans.

Signature d'une convention d'utilisation des locaux scolaires avec la CC des Montagnes du Giffre qui a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition de ces locaux.

Accord à l'unanimité

3) **Demandes de dérogation scolaire**

délibération n°D2017_0603

Monsieur Joël VAUDEY présente la demande de dérogation scolaire de M. et Mme MATHIOT, domiciliés à Samoëns, qui souhaitent que leurs enfants continuent leur scolarité à l'école de Verchaix dès la rentrée de septembre 2017.

Avis favorable à l'unanimité

délibération n°D2017_0604

Monsieur Joël VAUDEY présente la demande de dérogation scolaire de M. et Mme BROUSMICHE, domiciliés à Taninges, qui souhaitent que leur enfant termine sa scolarité à l'école de Verchaix dès la rentrée de septembre 2017.

Avis favorable à l'unanimité

4) Maison de Services Publics: prise en charge par la Maison de l'Emploi de 50% du montant des honoraires du Maître d'Œuvre

délibération n°D2017_0605

Montant des honoraires = 9.768 € TTC
Soit une prise en charge par la Maison de l'Emploi = 4.884 €

Accord à l'unanimité

5) Dénomination des rues, voies et places de la commune: liste complémentaire pour la partie "montagne"

délibération n°D2017_0606

Pour mémoire, délibération n°D2017_0403 en date du 11 mai 2017 validant les noms attribués à l'ensemble des rues, voies et places communales.

Liste complémentaire:

- Route du Col de Joux Plane
- Chemin du Pré du Four
- Route du Sincerneret

Accord à l'unanimité

Madame Sabine RIONDEL précise que la pose des panneaux de rues et des numéros de maison débutera le mardi 12 septembre.

6) Proposition de désaffectation et d'aliénation d'une partie du chemin rural des Rottes après enquête publique et création d'un nouveau tracé

délibération n°D2017_0607

Monsieur Daniel MORIO rappelle le dossier de déclassement d'une partie du chemin rural des Rottes et l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 juin au 12 juillet 2017.

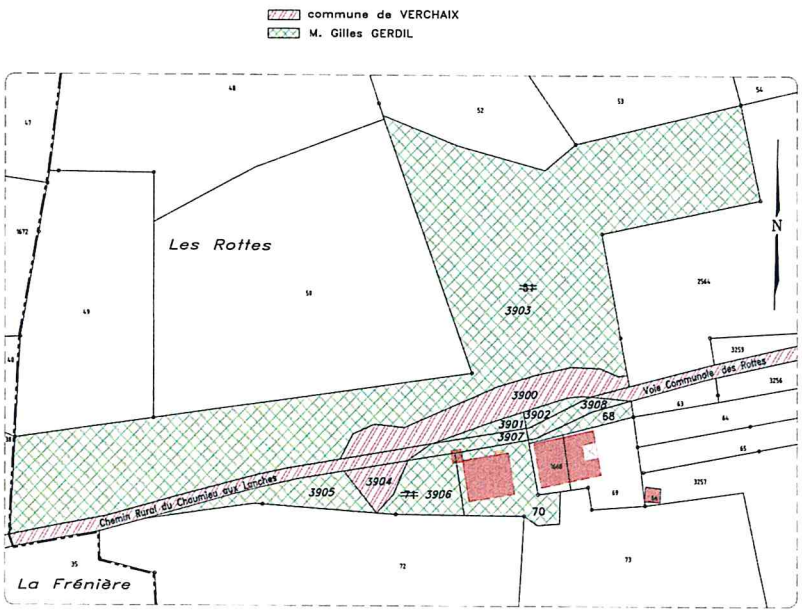

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et donné un avis favorable à ce projet de déclassement qu'il conclut en ces termes:
"POUR TOUS CES MOTIFS,

Je reconnais que rien ne s'oppose, pour la collectivité publique, à procéder au déclassement de cette portion de l'ancien chemin rural dit "du Chaumieu aux Lanches" au lieu-dit "les Rottes" dans la seule partie délimitée sur le plan dressé par M. LAURAT, géomètre-expert,
A la condition expresse qu'il soit prévu, en remplacement de la partie déclassée, l'assise du nouveau tracé de ce chemin tel qu'il est délimité sur le plan joint au dossier et tel que le principe en a été accepté par Monsieur Gilles GERDIL dans le cadre d'un échange sans soulte.

QU'EN CONSEQUENCE, J'EMETS un AVIS FAVORABLE à ce projet de déclassement, sous la seule réserve de la régularisation concomitante dudit échange sans soulte, tel qu'il a été convenu avec Monsieur Gilles GERDIL"

Compte tenu de ces éléments, Monsieur MORIO propose de désaffecter le chemin rural (parcelles B 3907 et 3908 d'une superficie totale de 118 m² cédées à Monsieur Gilles Gerdil) et de créer un nouveau tracé sur les parcelles B 3900 et 3904 d'une superficie totale de 427 m², propriété de la commune, les frais de notaire étant à la charge de la commune de Verchaix.

Accord à l'unanimité

7) Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural dit du Chêne au lieu-dit "les Devants" après enquête publique et création d'un nouveau tracé: présentation de documents complémentaires et décision sur la suite donnée au dossier

délibération n°D2017_0608

Monsieur Daniel MORIO rappelle au Conseil Municipal la délibération n°D2016_0805 en date du 20 octobre 2016 décidant de surseoir à sa décision dans l'attente des résultats d'une étude technique définissant la faisabilité du projet présenté par Monsieur Cédrick BEAUGHEON.
Il indique que Monsieur BEAUGHEON a fait réaliser un diagnostic géotechnique du nouveau tracé du chemin dont les conclusions sont les suivantes:
- écoulement des eaux à envoyer vers le ruisseau avec création de renvois d 'eau
- reprise de la pente du chemin
- recul du virage près du ruisseau
- virage du bas repris afin d'être plus praticable
- surveillance des travaux par un cabinet spécialisé (mission type G4).
Les problèmes soulevés par le commissaire enquêteur ont donc été respectés et l'étude confirme que si les travaux sont conformes aux prescriptions ci-dessus, notamment la gestion de l'eau, les risques sont inexistants.

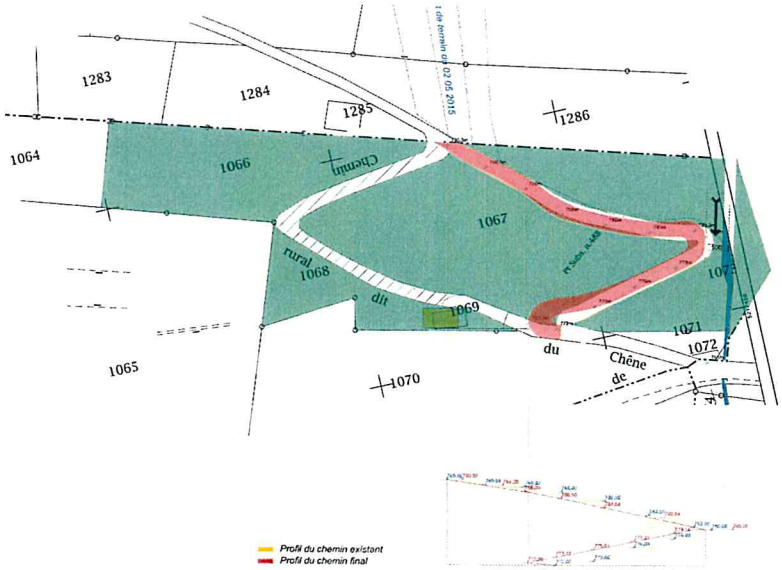

En conclusion:
- Monsieur BEAUGHEON devra mandater à ses frais un cabinet spécialisé pour assurer le suivi des travaux (mission type G4)
- l'entretien du nouveau chemin sera à la charge de Monsieur BEAUGHEON, notamment l'écoulement superficiel de l'eau.

- la signature de l'acte à intervenir avec Monsieur BEAUGHEON pour la désaffectation d'une partie du chemin rural sur une longueur d'environ 102 m² pour une superficie totale de 305 m² environ et la création un nouveau tracé d'une longueur d'environ 100 m pour une surface d'environ 255 m² n'interviendra qu'après réalisation des travaux selon les préconisations ci-dessus et leur réception conforme.

Accord à la majorité par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bertrand BUCHS)

8) <u>Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural de desserte du hameau du Sincerneret: cession de la totalité des terrains à M et Mme Blanc</u>

délibération n°D2017_0609

Monsieur Daniel MORIO rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°D2016_0804 en date du 20 octobre 2016 décidant la désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural pour une superficie totale d'environ 113 m² environ en vue de sa cession aux propriétaires riverains au prix de 10 € le m². Les deux propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquérir les terrains attenant à leur propriété. Seuls, M. et Mme Blanc ont donné leur accord pour l'acquisition des terrains attenant à leur propriété mais également pour les terrains attenant à la propriété du second propriétaire riverain, qui n'a jamais donné suite au courrier de mise en demeure.
Monsieur MORIO propose donc de céder la totalité des parcelles concernées à M. et Mme Eric Blanc soit la parcelle A 2414 d'une superficie de 103 m² et la parcelle A 2415 d'une superficie de 11 m² aux conditions fixées dans la délibération du 20 octobre 2016.

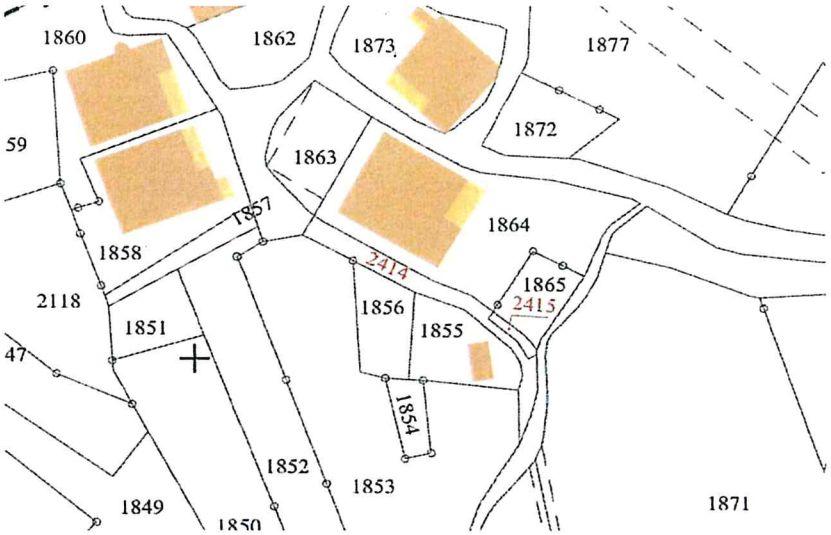

Accord à l'unanimité

10) <u>Questions diverses</u>

Joël VAUDEY:
<u>- Point sur l'Agence postale communale et l'Office de Tourisme</u>
L'agence postale communale va être transférée dans les locaux de la Maison de Services Publics d'ici au 15 octobre. Le service ne pourra être assuré durant cette période, l'Office de Tourisme étant actuellement en cours de réorganisation.

Stéphane MULATIER:
<u>- Point sur les travaux de la RD 907 et du mur de la Verne</u>
<u>Mur de la Verne:</u>
Les travaux avancent conformément au planning prévu.

<u>RD 907</u>
La 1ère tranche a été livrée le 14 juillet. L'ilot central permet un ralentissement conséquent des véhicules. Retours très positifs également sur l'aménagement des trottoirs.
La 2ème tranche a commencé en début de semaine et se poursuivra jusqu'au début du mois de novembre sous réserve de l'intervention d'Enedis.

Joël VAUDEY:
- Vestes d'hiver brodées
Afin de promouvoir la commune dans les diverses manifestations communales et intercommunales, il est proposé aux élus des vestes brodées au logo de Verchaix. Une grande majorité est intéressée. A suivre

- Forum des associations
Il se déroulera le samedi 2 septembre à la salle polyvalente de 10h à 17h

- Pèlerinage à la chapelle de Jacquicourt
Il aura lieu le dimanche 10 septembre

- Repas des Anciens
Il sera organisé le dimanche 15 octobre à la salle polyvalente

Sabine RIONDEL:
- TAP
Les temps d'activités périscolaires sont maintenus pour la prochaine année scolaire. Les thèmes retenus sont la musique et la gymnastique.
Valérie MISSILLIER:
La commune emploie-t-elle des agents en contrats aidés?
Réponse: non

Jean-Paul ZOBEL:
Les travaux sur les digues de Valentine et du Giffre débuteront lundi 4 septembre pour une durée de 3 mois sous maîtrise d'ouvrage du SM3A

Daniel MORIO:
Où en est la révision du PLU?
Réponse: toujours en cours, en attente d'éléments du cabinet en charge du dossier

Idem pour le projet de centrale hydroélectrique sur Valentine?
Réponse: la société qui a présenté ce projet au Conseil Municipal n'a jamais donné suite.

Stéphane MULATIER:
Des travaux sur le mur situé sur la route départementale qui monte au Chef Lieu qui s'affaisse vont être réalisés prochainement par les services du CD 74.

Fin de la réunion à 21h50.